

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2018

Présents : Mesdames JOVILLARD, CHEVALLIER J, CHANEL A
Messieurs CORDIER D, DELESTRA JC, PICAMAL G, MAILLARD F,

Absents : Mesdames LAC, BENOIT C, BOULON C
Monsieur CURTIL M, FARGERE G

Pouvoirs : Messieurs GALLAY E (pouvoir à mr PICAMAL), THEVENET O (pouvoir à Mr CORDIER)
Madame FRANCESCHI V (pouvoir à Mme JOVILLARD

)
Secrétaire de séance : Dominique Cordier

DELIBERATIONS A L'ORDRE DU JOUR

1) Décision modificative n° 1 sur le budget primitif 2018

Madame le Maire informe le conseil municipal que le Conseil départemental à attribuer à la commune au titre du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur mutation la somme de 39008.12 € dont les crédits ont été inscrits sur une mauvaise imputation budgétaire, que des recettes un peu plus importantes au titre de la dotation de solidarité rurale et de la dotation nationale de péréquation ont été également perçues. Par ailleurs, il convient de réajuster les crédits pour des dépenses supplémentaires relatifs à la réalisation du document unique, des frais d'installation et de paramétrage du logiciel cimetière, des régularisations de cotisations retraite, des frais de personnel liés aux absences maladie/congés payés du personnel, des travaux prévisionnels d'électricité pour l'église, le renouvellement de vaisselle et mobilier de la salle des fêtes, l'achat de bancs pour le cimetière, le remplacement des tables de pique-nique en bois détériorées, le renouvellement du matériel informatique de l'école (2 ordinateurs portables et un vidéo-projecteur), l'achat d'un lave-vaisselle pour l'école, l'achat du terrain avec le département du Rhône qui a été acté en 2011 ainsi que l'ajustement de crédits pour l'opération de numérotation et désignation des rues.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

2) Création d'un emploi d'adjoint technique à temps incomplet

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à la mise en disponibilité d'un agent et au non renouvellement du contrat de travail de celui en charge de l'entretien des locaux communaux à compter du 1er septembre 2018, il est nécessaire de revoir l'organisation du service. Par conséquent, les 2 emplois précités feront l'objet d'une suppression par délibération ultérieure et après que le comité technique placé auprès du centre de gestion ait été consulté pour avis. Dans l'attente de ces obligations réglementaires et afin qu'il y ait continuité du service, il convient de créer à un emploi d'agent polyvalent affecté à la surveillance de cantine et au nettoyage des locaux sur le cadre d'emploi des adjoints techniques à temps incomplet à raison de 28h 61 annualisées. Madame le Maire ajoute que les 2 emplois qui seront supprimés correspondent à un temps de travail hebdomadaire pour le premier de 20h 47 annualisé et pour le second de 14h annualisé. Donc une économie annuelle d'environ 17 % sur les dépenses du personnel puisque celui créée au 1er septembre correspond à un temps de travail hebdomadaire de 28h 61. Il est donc proposé au conseil municipal de créer un emploi d'agent polyvalent sur le cadre d'emploi des adjoints techniques à raison de 28h 61 annualisé.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

3) Création de l'association MARPA

Madame rappelle que le projet MARPA est un projet de territoire visant à apporter une solution de logements accessibles et adaptés aux personnes âgées autonomes de nos communes, dans l'objectif de les maintenir aussi longtemps que leur santé leur permet à leur domicile. Dans cet objectif, un certain nombre de communes se sont réunies pour porter ensemble un projet MARPA autour de la construction d'une résidence de 25 logements individuels type T1 et T2 et d'espaces communs partagés sur Ternand et d'un 1er site satellite sur Theizé de 8 logements. Ces logements étant éligibles aux aides APL ET APA. Après la phase de diagnostic, ce projet entre dans l'étape de réalisation dont la 1ère marche est la constitution de l'association porteuse qui aura en charge le montage et le suivi de l'appel à projet (choix du projet architectural et du constructeur), la recherche de subventions d'investissement puis la coordination de la gestion de l'établissement. Aussi, il est demandé à chaque commune, validant le principe de ce projet d'acter : Que la participation de la commune à l'association « Les 3 Ruisseaux » donne priorité à ses habitants pour déposer un dossier, que 2 membres de son CCAS seront membres représentatifs de la commune au sein de l'association porteuse, Que la commune ne sera pas engagée financièrement dans le fonctionnement de l'association, Que la commune ne pourra être sollicitée que pour participer à l'achat de mobilier en fonction du total des subventions perçues et des possibilités de prêt étudiées

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

COMPTE-RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS

Mme le Maire informe le conseil des points d'actualité suivants :

- Dossier accessibilité mairie : la demande dérogation a été retoquée par la Préfecture. La DDT nous impose la réalisation d'une rampe d'accès réduite à la longueur du bâti de la mairie. Le chiffrage vient de parvenir (environ 20.000 euros). Le dossier ADAP va donc être redéposé pour une planification sur 3, 6 ou 9 ans selon le montant qui sera alloué à la Mairie dans le cadre de sa demande de subvention auprès du Département sur son dossier accessibilité

- Recensement : la nouvelle campagne de recensement sur la commune aura lieu en 2019 (début d'année)

- Plan zonage assainissement : Mme le Maire présente au conseil la carte du zonage assainissement qui va être soumise à enquête publique et qui intègre la zone de la Flachère et à la parcelle, le secteur de Boitrolles. Les 2/3 maisons qui ne peuvent plus être raccordées du fait du positionnement du réseau ont été sorties du plan de zonage. Aucune remarque n'est formulée par le conseil sur cette proposition de zonage.

- Maison du tourisme : l'activité de point d'accueil Office du tourisme va cesser à la fin de l'été sur la Maison du Tourisme faute d'une fréquentation suffisante et du retrait de la COR sur le financement du fonctionnement. Ce point sera mutualisé avec celui de Oingt sur un site étudié sur cette dernière commune. Propriété de la CCBPD, la Maison de Tourisme sera allouée à une activité économique. Mme le Maire sera associée au choix des locataires potentiels.

- Document unique : Mme le Maire présentera au prochain conseil la planification envisagée avec ses adjoints pour répondre aux améliorations identifiées par le diagnostic réalisé

- Commission Ecole : D.Cordier rend compte du 3^{ème} et dernier conseil d'école de l'année : à ce jour, en fonction des inscriptions déjà effectuées et des départs annoncés, nous estimons le nombre d'élèves à la rentrée à 66 : 23 élèves en maternelle, 20 en CP-CE1 et 23 en CE2-CM1-CM2. La directrice a demandé aux parents de bien les informer de tout changement (départ ou arrivée). C'est un effectif en baisse par rapport aux rentrées précédentes, qui s'explique par un nombre plus important de CM2 qui partent au collège, et moins de naissance en 2015, mais nous sommes très loin du seuil de fermeture (50 élèves). Pour information, la proposition d'organisation scolaire votée en janvier lors du conseil d'école extraordinaire a recueilli l'agrément de l'Inspecteur d'Académie. Pour rappel, les horaires de l'école seront tous les jours : 8h30-12h puis 13h30-16h (plus d'école mercredi).

La garderie commencera à 16h. Le tarif de 16h à 17h sera d'une heure pleine, puis tarification à la demi-heure. La mairie a rencontré l'association Lire et Faire Lire (président : l'écrivain Alexandre Jardin), composée de bénévoles, en général des seniors, qui interviennent notamment dans les écoles pour des lectures offertes. La mairie souhaiterait que des bénévoles puissent venir sur ce temps de garderie du soir et recherchent des parents, grands-parents .. intéressés et qui seraient formés par cette association.

Concernant la cantine, lors du dernier conseil d'école, une rencontre avait été proposée entre la mairie et les parents délégués pour réfléchir à l'amélioration des conditions des repas des maternelles lors des pauses méridiennes de 1h30. Dominique Cordier explique que cette rencontre a eu lieu et que l'idée de supprimer une partie du repas (entrée par exemple) n'a pas été retenue. Il ressort de cette discussion qu'il est préférable de voir avec le traiteur ce qui pourrait faciliter le travail des personnes qui encadrent la cantine, afin d'améliorer l'aspect logistique. La question du gâchis et de la gestion des quantités (pour l'instant identique pour un enfant de 3 ans ou de 11 ans) avec l'idée d'éventuellement récupérer le surplus est en réflexion.

- Commission Voirie : JC Delestra fait état des évolutions de gestion du dossier voirie au niveau de la CCBPD : compte-tenu de la difficulté rencontrée entre certaines communes pour réaliser concomitamment des travaux sur un voirie commune, la CCBPD engage une réflexion pour recentrer dans un pot commun une partie des enveloppes communales et décider d'une priorisation intercommunale des travaux. En attendant, le pré-chiffrage des travaux de réfection de la rue du hameau de Billy pourraient être pris entièrement sur notre enveloppe de 2018 (en mutualisant investissement et une partie du fonctionnement). Il faut attendre confirmation du devis par l'entreprise attributaire du lot. Il faudra rendre pour novembre prochain es projets pour 2019/2020.

QUESTIONS DIVERSES

Participation citoyenne : Mme le maire informe le conseil que la signature de la convention avec le S/Prefet pour officialiser la participation citoyenne avec la gendarmerie du Val d'Oingt interviendra le lundi 24 septembre à 18h00 à la mairie.

PCAET : des ateliers en groupe se tiendront à la rentrée

Locations communales : Mme le Maire informe le conseil qu'un des 2 bureaux au dessus de la crèche se libère et est donc à louer pour 150 euros HT/mois. Par ailleurs, un petit lot en entrée de la ZAC de la Gare (entre le grillage et le totem sur la partie en pente) va être loué à la boulangerie/pâtisserie pour qu'elle y installe un petit local poubelles contre un loyer de 150 euros /mois.